

PROJET DE DELIBERATION
Séance du 25 octobre 2021

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 3 – EXERCICE 2021

Le vote de cette décision modificative intervient après l’approbation du compte administratif par le Conseil Municipal. Son rôle principal est de reprendre les résultats constatés lors de la clôture de l’exercice précédent et d’en décider l’affectation. Elle comporte en outre des modifications de crédits indispensables au bon fonctionnement de la collectivité et correspondant au choix des investissements à réaliser.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la délibération n° DCM2021-17 du 19 février 2021 portant adoption du Budget Primitif 2021,
- VU la délibération n° DCM2021-66 du 28 juin 2021 portant adoption de la décision budgétaire modificative n° 1,
- VU la délibération n° DCM2021-78 du 27 septembre 2021 portant adoption de la décision budgétaire modificative n° 2,
- VU l’avis des Commissions Réunies en date du 18 octobre 2021,

Après en avoir délibéré,

ADOpte la décision budgétaire modificative n° 3 conformément au tableau ci-joint.

PREND ACTE que la décision budgétaire modificative affecte le montant total de la **section d’investissement** qui s’élève dorénavant à 7 522 423,02 €.

COMMUNE DE GEISPOLSHHEIM**DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 3 - EXERCICE 2021****ETAT ANNEXE A LA DELIBERATION N°**

Opération	Article	Fonction	Objet	Crédits BP	Crédits DBM N° 3		Total des crédits
					Dépenses	Recettes	
SECTION D'INVESTISSEMENT							
CREDITS NOUVEAUX 2021							
202- Ecole Primaire Gare	2313	212	Travaux suite à APD	1 175 000,00 €	190 000,00 €		1 365 000,00 €
202- Ecole Primaire Gare	2313	212	Provisions		100 000,00 €		100 000,00 €
	10226	01	Taxe d'aménagement	86 000,00 €		290 000,00 €	376 000,00 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					290 000,00 €	290 000,00 €	